



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 23 JANVIER 2018

Présent-e-s :

Mme Alexandra SAAS, Présidente

M. Philippe ROCHETIN, Vice-Président

M. Roberto RIGHETTI, Secrétaire

Mme Nathalie RUEGGER, Vice-Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BORSTCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Maurice GARDIOL, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

M. Thierry DURAND, Maire

Mme Fabienne MONBARON Conseillère administrative

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Excusée :

Mme Marlène STANNING, procès-verbaliste

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbal : rédigé par Mme Marlène STANNING, sur la base de l'enregistrement de la séance

ORDRE DU JOUR (modifié) :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017**
2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Conseil administratif**
4. **Rapports des commissions :**
 - a) **Sports du 14 décembre 2017**
 - b) **Infrastructures et environnement du 8 janvier 2018**

- c) Sociale du 11 janvier 2018
- d) Aménagement et grands projets du 15 janvier 2018
- e) Economie et finances du 18 janvier 2018
- f) Sécurité prévention et communication du 22 janvier 2018

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) **D 104-2017 R** : Crédit d'engagement de CHF 187'000.- destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy
- b) **D 108-2017 R** : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale
- c) **D 110-2017 R** : Crédit d'engagement de CHF 198'000.- pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues
- d) **D 111-2018 P** : Crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines

6. Propositions du Conseil municipal

A. Résolution

- a) **R 11-2017 R** : Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Alexandra Saas, Présidente du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Elle constate, avec plaisir, la présence dans le public de M. Richard Jeanmonod, ainsi que celle de Mme Catherine Hostettler, tous deux anciens conseillers municipaux. Elle excuse l'absence de Mme Marlène Stanning, procès-verbaliste.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

<p>Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 20 voix pour et 3 abstentions, sans modification.</p>
--

Mme Monbaron signale une modification de l'ordre du jour. En effet, suite aux commissions Finances et Sécurité, il a été décidé de retirer de cet ordre du jour la délibération D 108-2017 R concernant l'acquisition d'un véhicule de police pour le Service de la Police municipale. Il est ressorti des discussions de ces commissions que ce dossier méritait d'être discuté plus longuement et de façon plus approfondie. Il sera représenté lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal.

La Présidente demande alors aux conseillers municipaux de se prononcer sur le retrait de cette délibération.

Le Conseil municipal accepte de retirer la délibération D 108-2017 R de l'ordre du jour de cette séance, par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

La Présidente annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 1^{er} février 2018 et s'achèvera le 12 mars 2018.

2.2. Promotions citoyennes

La Présidente leur rappelle que les inscriptions pour la cérémonie des promotions citoyennes qui se tiendra le 7 février 2018, à 18H30, à l'Espace Vélodrome, doivent se faire auprès du Secrétariat général.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Déchets

M. Durand annonce que l'usine des Cheneviers a procédé à une inspection du contenu des camions poubelles apportant les déchets à l'incinération. Elle a donc analysé le contenu de huit camions provenant de Plan-les-Ouates en septembre dernier, ce qui représente 52 tonnes de déchets auscultées. Ce contrôle a montré que plus d'1/4 de ces déchets, à savoir 28 % sont encore valorisables, donc recyclables. Parmi ces 28 %, l'on compte 31 % de plastique (mais également de PET et de Sagex, qui sont plus compliqués à incinérer), 27 % de papier, 18 % de compost, 9 % de bois et 7 % de divers. En partant des statistiques 2016, qui montraient que les habitants de Plan-les-Ouates envoient à l'incinération plus de 188 kilos par habitant (ce qui est un bon chiffre par rapport à la performance globale du Canton qui est de 222 kilos par habitant), ces 28 % de déchets actuellement incinérés alors qu'ils sont valorisables représentent plus de 53 kilos par habitant. Rien que le papier actuellement incinéré représente 14 kilos par habitant. Même si les résultats globaux sont satisfaisants, ce contrôle montre donc qu'ils peuvent, collectivement, encore mieux trier leurs déchets.

3.2. Mobilité

M. Durand informe que le Conseil administratif est convoqué par la commission des Travaux du Grand Conseil au sujet du projet de loi PL 12183 ouvrant un crédit d'investissement de CHF 87'000'000.-, en vue de la réalisation d'une liaison entre la route de Saconnex-d'Arve et la route d'Annecy, dites L1 et L2. Cette audition aura lieu le 31 janvier 2018. Leurs collègues de la commune de Troinex sont convoqués en même temps qu'eux.

3.3. Ressources humaines

M. Durand annonce que le Secteur des ressources humaines est venu lors de la dernière commission des finances faire une présentation de ses activités, présentation qui se trouve sur le cmnet, dans le dossier '*Commission des finances – séance du 18 janvier 2018*'.

3.4. Promotions citoyennes

Comme l'a annoncé la Présidente en début de séance, **M. Durand** rappelle que les promotions citoyennes auront lieu le 7 février 2018.

3.5. Présentation du film 'Demain Genève'

M. Durand annonce que la présentation du film 'Demain Genève' se déroulera le 8 février 2018, à 18H00, à l'Espace Vélodrome, en présence des réalisateurs. La séance est déjà complète, mais si certains d'entre eux ne se sont pas encore inscrits, ils devraient leur trouver une place.

3.6. Réponse à la question posée par M. Rodriguez lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017, concernant le feu de signalisation pour les cyclistes remontant le chemin des Voirets, qui ne fonctionne pas

M. Durand informe que ce feu de signalisation a été réparé.

3.7. Remise des honneurs sportifs 2017

Mme Monbaron annonce que les Honneurs sportifs ont été remis le 12 janvier 2018, lors de la cérémonie des vœux du Conseil administratif. Ont reçu un Honneur :

- Le Rugby club Genève, en catégorie 'Equipe Elite'.
- Mme Dahlia Miranda Monteiro, du Lancy/Plan-les-Ouates Basket club, en catégorie 'Individuel Elite'
- Milles Thalia Torri et Alyssa Schori, du Club de gymnastique de Lancy (habitantes de Plan-les-Ouates), en catégorie 'Equipe Espoir'
- M. Antonin Vincent, du Tennis club de Plan-les-Ouates, en catégorie 'Individuel Espoir'
- M. Daniel Walther, du Football club de Plan-les-ouates, en catégorie 'Bénévole de l'année'.

3.8. Entraînements du Servette Football club au stade des Cherpines

Mme Monbaron informe que le Servette FC a commencé ses entraînements au stade des Cherpines la veille de cette séance, soit le lundi 22 janvier 2018. Selon la convention en vigueur, le club peut y jouer tous les matins de la semaine de 10H00 à 12H00 et un après-midi par semaine. A noter que le premier jour, ils étaient déjà là à 17H00, soit une heure en dehors des horaires prévus. Un recadrage assez immédiat s'est donc imposé.

3.9. Cambriolages

Mme Monbaron annonce que la Commune a subi 13 cambriolages au mois de décembre 2017, contre 15 en décembre 2016. Sur toute l'année, ils ont compté 85 cambriolages de tous genres confondus, c'est-à-dire maisons, appartements et locaux professionnels, contre 88 en 2016.

3.10. Opération Tabazan

Mme Monbaron informe que la police municipale a mis en place l'opération Tabazan qui consiste à renforcer la présence visible sur des points de contact de 20 minutes par site auprès des centres commerciaux et axes à forte affluence, durant le mois de décembre 2017. Cette présence qui a été bien accueillie, tant par les commerçants que par les usagers.

3.11. Plan directeur communal

Mme Monbaron annonce qu'en ce qui concerne le plan directeur communal, le cahier des charges est entre les mains des Services du Canton qui vont établir leurs remarques pour début mars 2018. Le dossier passera en commission d'urbanisme le 8 février prochain, à 14H00.

3.12. PLQ (Plan Localisé de Quartier) du Rolliet

Mme Monbaron informe que le dossier du PLQ du Rolliet est toujours en procédure d'opposition et ce, jusqu'au 29 janvier 2018. Ils n'ont pas de nouvelle pour l'instant. A la suite de cette procédure, le Canton devra traiter les éventuelles oppositions et estime possible une adoption au premier semestre 2018. Suite à cette adoption, les premières autorisations de construire pourront être déposées. En parallèle, la Commune lance une étude sur les voiries et les réseaux au sein de ce PLQ, afin d'anticiper les évolutions futures, l'objectif étant d'obtenir, d'ici la fin de l'année, un avant-projet des futures voies du secteur.

3.13. PLQ des Cherpines

Mme Monbaron annonce que dans le cadre du PLQ des Cherpines, c'est-à-dire le second PLQ, l'ensemble du dossier est en cours de réalisation au sein des Services du Canton. Il sera présenté au Conseil administratif lors d'une séance le 29 janvier prochain. Une enquête technique sera vraisemblablement ouverte au mois de mars 2018, pour une enquête publique au mois de septembre 2018 et une adoption en 2019. Il restera ensuite à créer les PLQ de détails, afin que les autorisations de construire puissent être déposées. Ils auront l'occasion d'en reparler en commission Aménagement.

3.14. Les Sciers

En ce qui concerne les Sciers, **Mme Monbaron** informe qu'une première autorisation de construire a été délivrée fin novembre 2017, pour les immeubles O, P et Q, de la CPEG (Caisse de Prévoyance de l'Etat de Genève). Les travaux devraient démarrer au mois de mars 2018. Les autorisations pour les immeubles de la Commune sont en cours de traitement auprès du Canton et devraient leur être délivrées en septembre 2018. En parallèle, des mutations parcellaires au sein quartier vont prochainement démarrer pour une première étape qui permettra à chacun de réaliser ses immeubles sur ses parcelles.

3.15. Réponse à la question posée par M. Rodriguez lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017, concernant le montant voté pour les iPhones et autres licences pour la police municipale

Mme Monbaron revient sur la question posée par M. Rodriguez lors du précédent Conseil municipal, concernant le montant voté pour les iPhones et autres licences pour la police municipale, sachant qu'un montant important de CHF 800'000.- avait été voté par l'ACG (Association des Communes Genevoises) et que la Commune, dans son budget, avait également un montant qui semblait concerner le même sujet. Elle explique que le montant demandé dans le budget de la police municipale correspond à la demande d'iPhones permettant de travailler en extérieur. Ce sont des iPhones qui doivent être configurés par le Canton avec les applications spéciales police. Ceci afin d'optimiser le travail des agents sur le terrain. Il s'agit de ce qu'ils appellent la suite mobile ; de ces nouvelles applications dont les agents auront besoin pour leurs nouvelles prérogatives. Les communes n'ont pas vraiment le choix que d'acheter ces appareils car le choix a été déterminé par le Département de la sécurité. Concernant le montant de CHF 800'000.- qui a été voté par l'ACG, ce dernier se rapporte aux postes fixes de tous les postes municipaux. Le document expliquant ceci pourra être diffusé sur cmnet.

3.16. Réponse à la question posée par M. Righetti lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017, concernant les démarches proposées par le Service information de l'ACG (SIACG) pour l'amélioration du cmnet

Mme Monbaron annonce que la question a été posée au SIACG, lequel leur a expliqué qu'une grande majorité des mises à jour ne concerne que les gestionnaires du site et sont assez transparentes pour les utilisateurs finaux, c'est-à-dire les conseillers municipaux. Cela consiste en des corrections de bugs ou de fonctions d'édition. Des fonctionnalités ont cependant été ajoutées depuis 2016, à savoir la possibilité de télécharger l'entier d'une page dans un fichier compressé, l'affichage des archives pour tous les utilisateurs, l'ajout d'un lien permettant de modifier le mot de passe, l'envoi de messages électroniques groupés aux membres d'une commission ou du Conseil municipal (ce qui est plus à destination des personnes qui gèrent le site à la Commune), ainsi que l'ajout de calendriers en ligne. S'ils ont d'autres questions, ils pourront en parler en commission, mais c'est la seule réponse qu'elle peut leur fournir ce soir.

3.17. Spectacles de décembre 2017 et janvier 2018

M. Magnin informe que les deux spectacles qui ont été donnés en décembre 2017 et janvier 2018 ont affiché complet, plus particulièrement le spectacle jeune public 'L'Ô' qui a donné quatre représentations devant 120 spectateurs et deux scolaires qui ont fait salle comble. Ils ont donc comptabilisé plus de 700 spectateurs pour ces six représentations.

3.18. Exposition 'Tubul'

M. Magnin annonce l'installation de l'exposition 'Tubul', dans la salle Després de La julienne, depuis le 16 janvier 2018. Il s'agit d'un espace sensoriel pour les tous petits. Cette exposition, destinée aux moins de quatre ans, rencontre un beau succès. Elle se tiendra jusqu'au 16 février 2018.

3.19. Spectacles à venir

M. Magnin informe des spectacles à venir :

- 'Hérétiques', spectacle de danse donné dans le cadre du Festival Antigél les 1^{er} et 2 février 2018, à l'Espace Vélodrome.
- 'C'être (un peu) compliqué d'être l'origine du monde', spectacle humoristique, le 23 février 2018.

3.20. Salon 'ArtGenève'

M. Magnin annonce que 20 billets pour le salon 'ArtGenève' sont à disposition à l'accueil de la Mairie. Ce salon aura lieu à partir du 1^{er} février 2018, à Palexpo.

3.21. ExPLO

M. Magnin informe qu'ExPLO, dans les couloirs de la Mairie, accueillera l'exposition 'Personnalités de Plan-les-Ouates', portant sur 8 personnalités de la Commune, dont certaines, vivantes, seront présentes lors du vernissage qui aura lieu le 2 février 2018, dès 18H30.

3.22. Festival Ignifuge

M. Magnin annonce que le Festival Ignifuge a eu lieu au mois de décembre 2017. Ce dernier a très bien fonctionné.

3.23. Don du sang

M. Magnin informe que le don du sang ciblant spécifiquement les 18-25 ans a eu lieu le 20 décembre 2017. Il a pu l'expliquer en détails en commission. Les conseillers municipaux trouveront le bilan de cet événement, soit dans le rapport, soit dans le procès-verbal de la commission Social. Ce don du sang a eu beaucoup de succès.

3.24. La Villa

M. Magnin annonce que le 25 janvier 2018 a eu lieu, à La Villa, le vernissage de l'exposition des groupes et des associations qui se trouvent dans cette bâtisse.

3.25. Le collectif Puck

M. Magnin informe que le collectif Puck jouera une pièce prochainement. Le flyer a été déposé sur leur table par M. Gardiol. Les représentations auront lieu les 22, 23 et 24 février 2018. La répétition générale qui aura lieu le 21 février 2018 sera adressée aux jeunes de la Commune, afin de faire de la prévention sur cette thématique.

3.26. Champ Ravy

M. Magnin annonce que les travaux concernant Champ Ravy vont bon train. Ils sont donc dans les délais pour l'inauguration qui aura lieu durant la semaine du 15 avril 2018.

3.27. Accident dans la cadre de 'En vacances dans mon quartier'

M. Magnin informe qu'un accident a eu lieu dans le cadre du programme 'En vacances dans mon quartier', dans la salle de sport du Pré-du-Camp ; un jeune s'est coupé en se frottant sur les bordures. Tout est fait de la meilleure des façons, afin que ce jeune soit suivi.

3.28. Cas de gale aux Abeilles

M. Magnin informe qu'un cas de gale a été annoncé aux Abeilles. Celui-ci a été traité immédiatement et tout danger est écarté pour ce lieu et la Commune.

3.29. Visite de la conseillère d'Etat le 1^{er} février 2018

M. Magnin informe que Plan-les-Ouates aura l'honneur de la visite de la conseillère d'Etat le 1^{er} février 2018, à l'école du Pré-du-Camp.

3.30. Fréquentation des restaurants scolaires

M. Magnin annonce que les restaurants scolaires montrent une fréquentation particulièrement importante. Ils en discuteront très bientôt en commission.

3.31. Le Sapay

Dans le cadre du Sapay, **M. Magnin** informe que, conformément à la convention et aux statuts, la présidence a changé. La présidence est donc dorénavant assurée par Lancy, en la personne de M. Frédéric Renevey. M. Guéritey, l'homologue de M. Zosso, est, quant à lui, Président du groupe technique.

3.32. Aimp (accord international sur les marchés publics) concernant le nettoyage

M. Magnin annonce qu'ils arrivent au bout d'une aimp concernant le nettoyage. Des détails leur seront fournis en commission si besoin est.

3.33. Etat civil – promotions citoyennes

M. Magnin informe que lors des promotions citoyennes du 7 février 2018, annoncées par la Présidente et M. Durand, des extraits du film '*Demain*' seront diffusés à l'attention des jeunes.

3.34. Réponse à la question posée par M. Rodriguez lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017, concernant le pouvoir discrétionnaire du comité de l'ACG pour les décisions concernant les subventions et notamment les CHF 800'000.- quant à l'équipement de la police municipale et la passerelle des Evaux

M. Magnin informe qu'un courrier a été adressé à l'ACG pour leur poser la question. Ils trouveront cette lettre et la réponse qui leur a été adressée sur le cmnet, sous la rubrique '*Courrier*'. Cette lettre rappelle les statuts et les critères d'octroi de subventions par ce Fonds, au financement :

- des investissements et dépenses de fonctionnement relatifs à des prestations de caractère intercommunal ou assumées par une seule commune, mais bénéficiant aux habitants d'autres communes,
- des prestations incombant à l'ensemble des communes,
- des dépenses d'investissement des communes fusionnées pour une durée de 5 ans à partir de l'entrée en vigueur de la fusion.

Il découle donc de ces dispositions que seules les communes ou les entités intercommunales peuvent bénéficier des subventions de ce Fonds. Ceci dit, concernant le Conseil, ce dernier dispose d'un pouvoir discrétionnaire relativement aux domaines pouvant faire l'objet d'une participation du Fonds, mais c'est l'Assemblée générale de l'ACG qui décide, in fine. Concernant la police et cette subvention de CHF 880'000.-, c'est l'ACG qui a elle-même porté cette demande auprès du Conseil du Fonds. L'entrée en matière a été décidée par le Conseil du Fonds et sur la base d'un préavis favorable du Comité, l'organe suprême de l'ACG, à savoir l'Assemblée générale, a confirmé cette décision sur les préavis du Comité et du Conseil. Cette lettre donne également des explications sur la passerelle des Evaux.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à d).

a) Sports du 14 décembre 2017

M. Righetti explique qu'il n'y a pas de rapport bien particulier concernant cette séance Sports. La seule chose qui a été retenue et décidée par cette commission est de compléter le tableau '*Aide à la décision du programme sportif de la Pièce D, aux Cherpines*'. Tableau qu'ils trouveront sur le cmnet. L'information leur a été transmise le 18 janvier 2018, par le secrétariat.

b) Infrastructures et environnement du 8 janvier 2018 (annexe a)

Mme Ozazman donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

c) Sociale du 11 janvier 2018

M. Gillet annonce qu'il n'y a pas de rapport pour cette commission.

d) Aménagement et grands projets du 15 janvier 2018 (annexe b)

M. Tinguely donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

- e) **Economie et finances du 18 janvier 2018** (annexe c)

M. Rodriguez donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

- f) **Sécurité prévention et communication du 22 janvier 2018** (annexe d)

M. Dupraz donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

- a) **D 104-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 187'000.- destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 104-2017 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 14 novembre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 8 janvier 2018, un préavis favorable par 8 voix pour, 1 refus et 1 abstention, puis en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, dans sa séance du 18 janvier 2018.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

M. Gaud rejoint la séance à 20H25. (Ndlr : Le nombre des votants est, dès lors, de 24 personnes).

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 104-2017 R, par 22 voix pour et 2 abstentions.

- b) **D 108-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 77'700.- destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale**

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour et sera représentée ultérieurement.

- c) **D 110-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 198'000.- pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues**

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 110-2017 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Economie et finances qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, dans sa séance du 18 janvier 2018.

En l'absence d'intervention, la Présidente soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette délibération D 110-2017 R, par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 111-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines**

La Présidente demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 111-2018 P (annexe 3). Cette entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.

M. Magnin explique que ce projet de délibération a pour objectif d'affiner, sous la même forme qu'ils l'ont fait pour le sport, le dispositif qui a été discuté et prévu dans le cadre de la Culture et des loisirs sur la Pièce D aux Cherpines. Cela vient plus tôt que prévu, mais il s'agit de ne pas avoir trop de décalage, afin de pouvoir coordonner aussi les choses avec les sports sur cette parcelle. Il s'agit donc d'une estimation à CHF 150'000.-. Comme pour le sport, ils ne savent pas exactement à combien cette étude va s'élever. Pour le sport, ils avaient estimé l'étude à CHF 200'000.-. Pour la culture, les complexes et les bâtiments sont de moindre envergure. Ils ont donc opté pour CHF 150'000.-, avec la particularité de pouvoir réserver un espace pour le Musée de l'Enfant qui a été reçu dans une des commissions. Il ne s'agit pas de construire ou de délimiter, mais de regarder sur quel espace ils pourraient prendre place, vu que la commission et le Conseil administratif ont permis leur réserve de terrain s'il y en a.

La Présidente annonce que le Bureau du 9 janvier 2018 préconise un renvoi de cet objet en commission Culture et loisirs, ainsi qu'en commission ad hoc Pièce D Cherpines et en commission Economie.

M. Gaud se souvient qu'à l'époque où ils traitaient la partie sportive, ils rencontraient les associations sportives une fois par mois pour faire le point et parler des besoins. Il lui semblait qu'il était prévu, à ce moment-là, que Plan-les-Ouates s'occuperait de la partie sportive, tandis que Confignon prendrait en charge la totalité de la partie culturelle. Il est donc surpris qu'ils participent au projet d'étude de Confignon.

M. Magnin lui explique qu'ils trouvent, en complément à cette délibération, le protocole d'accord qu'il y a eu entre Confignon et Plan-les-Ouates et qui date de février 2014, signé par les six magistrats. Ce n'est pas qu'une volonté de Confignon, mais cela concerne bien également tout le quartier de Plan-les-Ouates. Il est clair que le financement de ces équipements se fera avec Confignon. Il n'a jamais entendu que la totalité du complexe et des éléments culturels serait effectués par Confignon, hormis le cirque qui, lui, est totalement pris en charge par cette dernière. Ceci dit, il se réjouit de pouvoir en discuter en commission et de pouvoir apporter les détails.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** soumet au Conseil municipal, le renvoi de ce projet de délibération en commissions.

Le Conseil municipal accepte par 24 voix pour, soit à l'unanimité, le renvoi de ce projet de délibération D 111-2018 P, en commission Culture, en commission ad hoc Pièce D Cherpines, ainsi qu'en commission Economie.

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Résolution

a) R 11-2017 R : Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé

La Présidente rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de résolution R 11-2017 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 12 décembre 2017. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a préavisé favorablement par 8 voix pour et 2 abstentions, dans sa séance du 8 janvier 2018.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet cette résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette résolution R 11-2017 R par 16 voix pour, 3 refus et 5 abstentions.

7. QUESTIONS

7.1. **Projet de loi intitulé '*Pour une adoption des plans localisés de quartier dans le respect de l'autonomie communale*'**

Comme ils suivent tous de très près ce qu'il se passe au Grand Conseil, **M. Meylan** adresse sa question au Conseil administratif, ainsi qu'à ses collègues du Conseil municipal. Il existe un projet de loi intitulé '*Pour une adoption des plans localisés de quartier dans le respect de l'autonomie communale*', projet qui a été déposé et qui est en cours au niveau du Grand Conseil. Il estime que ce texte est très intéressant et pense que cela vaut la peine qu'ils s'y intéressent de plus près, d'autant plus qu'avec tout ce qu'ils ont vécu par rapport aux Cherpines et cette impression un peu curieuse qu'ils ont que, finalement, tout ce qu'ils disent dans ce Conseil municipal, le Grand Conseil s'assied dessus, ce serait peut-être une évolution positive. Il suggère de se renseigner au sujet de ce projet de loi et de faire suivre les choses.

M. Durand lui répond qu'ils vont volontiers se renseigner et lui demande s'il connaît le numéro de ce projet de loi.

M. Meylan lui répond qu'il s'agit du projet de loi PL 12171.

8. DIVERS

8.1. **Remerciements pour l'organisation du Noël communal**

M. Meylan souhaite revenir sur le Noël communal qui s'est extrêmement bien déroulé. Un certain nombre de conseillers municipaux ont donné un sacré coup de main. Il aimerait également remercier la fanfare. La salle communale était pleine et les prestations remarquables.

8.2. Manque de places de parking devant la Migros le vendredi

M. Epenoy informe avoir constaté une recrudescence de manque de place sur le parking de la Migros le vendredi matin. Il ignore à quoi cela est dû, mais il serait intéressant de savoir ce qu'il se passe.

8.3. Musique municipale

M. Favre rappelle que la Musique municipale avait joué l'hymne ukrainien l'année passée lors d'un match Suisse-Ukraine, aux Cherpines. Il annonce que le prochain défi sera le match Pologne-Suisse, qui aura lieu le samedi 19 mars 2018, après-midi. Ils apprennent donc l'hymne polonais.

8.4. Voyage du Conseil municipal

La Présidente annonce que la destination du prochain Conseil municipal sera Cracovie.

Clôture de la séance

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la partie officielle de cette séance à 21H45 pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 5 du présent procès-verbal.

Le Secrétaire

Roberto RIGHETTI

La Présidente

Alexandra SAAS

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) Infrastructures et environnement du 8 janvier 2018**
- b) Aménagement et grands projets du 15 janvier 2018**
- c) Economie et finances du 18 janvier 2018**
- d) Sécurité prévention et communication du 22 janvier 2018**

Annexe 1)

D 104-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 187'000.- destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy

Annexe 2)

D 110-2017 R : Crédit d'engagement de CHF 198'000.- pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues

Annexe 3)

D 111-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 150'000.- pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines

Annexe 4)

R 11-2017 R : Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé

Annexe 5)

Questions du public

Commune de Plan-les Ouates
Conseil municipal du 23 janvier 2018

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT</p>

Lieu : Salle des commissions
Date et heure : lundi 8 janvier 2018

- 1) Délibération D 104-2017 : Crédit d'engagement de 187'000 F destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy.
Messieurs Durand et Corminboeuf, du SCA, nous ont donné des informations concernant cette délibération. Après discussion, cette délibération a été préavisée favorablement par 8 oui, 1 non et 1 abstention.
- 2) Résolution R 11-2017 : Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public, sécurisé et partagé.
Après discussion entre Messieurs Durand, Corminboeuf et les commissaires, la résolution a été préavisée favorablement par 8 oui et 2 abstentions.
- 3) Communications du Conseil administratif
M. Durand nous a informés de l'avancée des projets concernant les Bâtiments, le Génie Civil, l'OPB, les Espaces publics et la Mobilité.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 8 janvier 2018

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 23 janvier 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 15 janvier 2018 à 20h00

1) PLQ Rolliet : modifications apportées au dossier actuellement en procédure d'opposition

Le SCA nous informe des avancées et nous présente les évolutions du PLQ du Rolliet.

2) DD 110'728 – Construction d'un immeuble de 10 logements et création d'un cheminement piéton public au 14 ch. de la Redoute – Avis de la commission

Il est demandé l'avis de la commission sur un nouveau type de densification de la zone 5 avec la construction de mini immeuble plutôt qu'une série de villas contiguës (Ch. de la Redoute). La commission souligne que l'occupation du sol et la surface d'imperméabilisation est moindre avec ce type de construction, certains soulignent que la typologie des habitants sera légèrement différente que pour des villas.

Avis de la commission : 5 pour, 2 contre et 1 abstention.

Divers

a) Visite de la coopérative Equilibre : retour des participants

Retour d'expérience et du ressenti des participants suite à la visite de cet immeuble de la coopérative Equilibre situé Rue Soubeyran à Genève. Il est souligné le grand contrôle sur les prix de construction et ainsi la possibilité d'offrir des loyers bon marché avec une architecture de qualité et de nombreux espaces communs.

→ La Commission propose qu'une visite destinée à l'ensemble du Conseil municipal soit organisée.

b) Nomination de deux membres de la commission pour le jury de l'appel à projets coopératives

Après discussion, la commission nomme Mesdames Alexandra Saas et Nathalie Ruegger au sein du jury chargé de sélectionner les coopératives qui construiront les immeubles sur certains terrains de la commune aux Sciers. M. Dominique Tinguely est nommé suppléant.

Le rapporteur : Dominique Tinguely
Date, le lundi 22 janvier 2018

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES</p>

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 18 janvier 2018 à 20h00

1. Présentation du service des ressources humaines par Mme Stéphanie Steck et M.Christophe Kellerhals

Mme Steck, cheffe du secteur des ressources humaines, fait une présentation complète sur les tâches du service et la structure du personnel actuel.

2. Délibération D 104-2017: Crédit d'engagement de 187 000 F destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy.

Après présentation du projet par le Conseiller administratif, les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.

3. Délibération D 108-2017: Crédit d'engagement de 77 700 F destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police municipale

Après présentation du projet par le Conseiller administratif, certains commissaires s'opposent à l'acquisition d'un véhicule diesel pour des raisons d'exemplarités, sans pour autant remettre en question le besoin d'un nouveau véhicule pour les APM.

Les membres de la commission préavisent négativement la délibération par 1 oui, 7 non et 1 abstention.

4. Délibération D 110-2017: Crédit d'engagement de 198 000 F pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues

Après présentation du projet par le Conseiller administratif, la commission préavise favorablement et à l'unanimité la délibération.

5. Communications du Conseil administratif

a. La recette du fonds intercommunal du développement urbain s'élève à CHF 931'000.- pour 2017, soit l'équivalent de 133 logements qui ont été créés hors zone villa.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
18 janvier 2018

Rapport de la commission Sécurité, prévention et communication

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 22 janvier 2018 – 20h00

1. Approbation PV de la séance du 30 octobre 2017

Le procès-verbal est approuvé par 7 oui et 2 abstentions (1 personne pas encore présente).

2. Rapport d'activités 2017 de la police municipale et objectifs 2018

Le document sera disponible sur CMnet pour consultation.

3. Délibération D 108-2017 : Crédit d'engagement de 77 700 F destiné à l'acquisition d'un véhicule de police pour le service de la Police Municipale.

Le CA est favorable au Mercedes malgré qu'il soit Diesel (même véhicule que les communes avoisinantes). Problème de parking : certains des choix de véhicules essence sont trop hauts pour le parking de la PM.

La commission est favorable à l'achat d'un véhicule, mais la question principale est le problème du carburant et du parking. Pourquoi pas un véhicule hybride ou électrique ? Est-ce que ça existe sur le marché ?

Mme Monbaron propose d'enlever ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal et d'en reparler d'ici quelques semaines après des recherches complémentaires sur les possibilités du marché concernant les véhicules hybrides ou 100% électriques.

La commission accepte à l'unanimité de retirer cette délibération de l'ordre du jour du Conseil municipal.

4. Pas de divers.

Le rapporteur : Sylvain Dupraz
22 janvier 2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 104-2017**
Séance du 23 janvier 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 187 000 F destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons N°29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu la fiche de mesure N°17 du Rapport final du Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N°29'873 de la Commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu la Résolution R 07-2016 relative au projet de Plan Localisé de Chemin Pédestre N°30005-529 au chemin des Petits-Bois à Plan-les-Ouates, acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal le 22 mars 2016,

vu l'exposé des motifs EM 104-2017, d'octobre 2017, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui et 2 abstentions

1. D'accepter la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy sur la parcelle N°10479.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 187 000 F, destiné à la réalisation d'un chemin pour piétons entre le chemin des Petits-Bois et la Commune de Lancy.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 187 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant net prévu de 187 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300.1 « amortissements planifiés des routes/voies de communication », dès 2019.

PM – SF/PL - 23.01.2018



Conseil municipal

Législature 2011-2015
Délibération **D 110-2017**
Séance du 23 janvier 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 198 000 F pour l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux-roues

Vu les recommandations rendues par l'association Pro Vélo en juin 2012,

Vu le recensement des places de stationnement effectué au printemps 2017 par la Commune de Plan-les-Ouates,

vu le Plan directeur des chemins pour piétons et Schéma directeur du réseau cyclable, adopté par le Conseil municipal le 23 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013, mentionnant en son point 4.3.2 la nécessité de places de stationnement abritées et sécurisées pour les cycles,

vu le manque de places de stationnement abritées pour les deux roues sur le territoire communal,

vu l'exposé des motifs EM 110-2017, de novembre 2017, comprenant le descriptif du projet, l'estimation du coût des travaux, ainsi que le choix du modèle d'abri et des emplacements relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'accepter l'aménagement d'abris pour le stationnement des deux roues à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 198 000 F, destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 198 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.

4. D'amortir le montant brut prévu de 198 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront dans le compte de résultats, sous rubrique MCH2 N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », de 2019 à 2028.

PM - SF – 23.01.2018 # 40445



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 111-2018 P**
Séance du 23 janvier 2018

PROJET DE DELIBERATION

relatif à un crédit d'engagement de 150 000 F pour une étude destinée à préciser quantitativement, financièrement et temporellement le programme en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines

Vu le PLQ N° 30043, comprenant une partie de la pièce D, actuellement en procédure d'opposition jusqu'au 29 janvier 2018,

vu l'adoption probable de ce PLQ à l'horizon du 1^{er} semestre 2018,

vu le PLQ N° 30087 portant sur la deuxième partie des Cherpines, qui sera en enquête technique auprès du Canton à partir du premier trimestre 2018,

vu la volonté du Conseil administratif de finaliser l'étude des projets d'infrastructures culturelles à réaliser sur la pièce D, tenant compte des besoins, du découpage des PLQ et des coûts qu'elles engendreront,

vu la volonté du Conseil administratif d'anticiper les futurs frais de fonctionnement, mais également de pouvoir choisir le mode de gestion de ces lieux sur la base de diverses propositions dûment éprouvées,

vu la volonté du Conseil municipal de recevoir un rapport de synthèse, tant sur le dimensionnement des infrastructures à réaliser, que sur leurs modes de gestion et de financement (construction et fonctionnement),

vu l'exposé des motifs EM 111-2018, de décembre 2017, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (LAC – B 6 05),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'accepter le principe d'un crédit d'étude en vue de la détermination des aspects en lien avec la culture sur la pièce D aux Cherpines, qui permettra :

- d'identifier la taille des équipements;
- d'estimer les coûts de réalisation des infrastructures ;

- d'évaluer les coûts de fonctionnement ainsi que divers modes de gestion possibles des différents lieux (Fondation, groupement intercommunal, gestion interne, etc.) ;
 - de définir le phasage de la construction des équipements selon les besoins ;
 - d'évaluer la possibilité de coordonner et mutualiser avec les équipements sportifs.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 150 000 F.
 3. De comptabiliser la dépense brute prévue au point 2 dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5290, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
 4. D'amortir la dépense nette au moyen de 5 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3320 « amortissements planifiés des immobilisations incorporelles du patrimoine administratif », de 2019 à 2023.

PLO-PM – SF/PL - 19.12.2017 – #42027

Résolution

Pour une requalification de la route de Saint-Julien en un espace public sécurisé et partagé

Vu les actions du document « Mobilités 2030 – Stratégie multimodale pour Genève » édité par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA),

Vu le « Plan d'actions du réseau routier 2015-2018 » édité par le DETA,

Vu le « Plan d'actions de la mobilité douce 2015-2018 » édité par le DETA, en particulier la mesure No 1.7 « Pénétrante cyclable d'intérêt cantonal Route de St-Julien »,

Vu la mesure No 35-15 « Requalification de l'espace-rue sur la route de St-Julien, y.c aménagements pour bus » du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois,

Vu la mesure No 23 de la fiche B02 « Renforcer le réseau TC structurant » du Plan directeur cantonal 2030 actuellement en vigueur,

Vu la brochure explicative « Modérer le trafic à l'intérieur des localités » de l'Office fédéral des routes,

Vu la loi H 1 50 « Loi sur le réseau des transports publics »,

Vu l'absence de mesures concrètes pour la route de St-Julien sur territoire de Plan-les-Ouates dans le cadre des « 100 mesures cohérentes et équilibrées » éditées par le DETA,

Vu le chapitre 6.3.3 du Plan directeur communal de Plan-les-Ouates 2009,

Vu l'enquête publique No 5807 relative à la modification de l'accès au chemin des Voirets depuis la route de St-Julien,

Vu la délibération D 72-2017 relative au crédit d'engagement de 707'000 francs pour l'amélioration du cheminement de mobilité douce : Promenade tordue et traversée du chemin de Vers,

Vu les réalisations à Granges, Saint-Imier, Soleure, Aarau, Bienne, Köniz, Zurich et bien d'autres villes en Suisse,

Vu les travaux réalisés sur la route de St-Julien durant l'été 2017,

Vu les quartiers denses de part et d'autre de la route de St-Julien,

Vu la dangerosité des carrefours et des traversées de la voie,

Vu l'espace exigu des trottoirs dédiés aux piétons,

Vu la volonté affichée lors des élections 2015 par tous les groupes politiques de la commune d'apaiser la circulation sur la route de St-Julien,

Vu l'exposé des motifs, associé à cette résolution,

Sur proposition du Groupe Les Verts de Plan-les-Ouates,

le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

DECIDE

par 16 oui, 3 non et 5 abstentions

1) De réclamer officiellement un réaménagement de la route de Saint-Julien ;

2) De solliciter à cet effet le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) pour qu'il présente à la Commune de Plan-les-Ouates toutes les mesures envisageables pour la requalification de la route de Saint-Julien, afin d'augmenter la sécurité des différents utilisateurs de cet axe, d'offrir un espace confortable aux piétons et aux cyclistes, d'assurer une cohabitation harmonieuse entre tous les usagers.

Les Verts de Plan-les-Ouates : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri

Les socialistes : Maurice Gardiol, Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

Vert's libéraux : Jean-Michel Meylan, Catherine Borstcher, Véronique Özazman

Parti démocrate-chrétien : Philippe Rochetin, Robert Chal, Laurent Farinelli, Vincent Gillet, Isabelle Willimann

Exposé des motifs

La commune de Plan-les-Ouates est traversée par une route de grand débit, à savoir la route de Saint-Julien. Celle-ci est une pénétrante en direction de la ville de Genève. Sa domanialité est cantonale. Elle sépare deux quartiers importants de la commune, dotés de nombreux habitants. Nous sommes en présence de ce que l'on nomme, dans les milieux spécialisés, un village-rue.

Les problèmes de la route de Saint-Julien sont discutés depuis plusieurs années. En 2015, certains candidats à l'Exécutif communal ont exprimé leur volonté de « fermer la route de Saint-Julien au trafic pendulaire » et de « discuter sérieusement de requalifier la route de Saint-Julien, qui est le cœur du village historique » (voir Léman Bleu, *Au cœur des communes*, 2^{ème} partie, du 14 avril 2015).

Les caractéristiques de cette route posent de nombreux problèmes et aucune amélioration notable ne se fait sentir. En effet, certaines mesures cantonales mises en place visent à fluidifier davantage la circulation routière au détriment des habitants, qui souhaiteraient longer ou traverser la route. Par exemple, les travaux de synchronisation des feux pour pénétrer en ville de Lancy direction Genève, telles que mentionnées dans les « 100 mesures » pour la mobilité cohérente. Ou également, la récente enquête publique proposant d'interdire de tourner à gauche dans le chemin des Voirets depuis la route de Saint-Julien, toujours en direction de la ville de Genève.

Voici six constats problématiques concernant le tronçon de la route de Saint-Julien situé sur le territoire de Plan-les-Ouates. Ceux-ci nécessitent des propositions concrètes d'amélioration de la part des autorités du Canton :

1.) Route de Saint-Julien et sécurité

La route présente un déficit de sécurité pour les piétons, les cyclistes mais également pour d'autres véhicules motorisés.

De nombreuses rues débouchent sur la route de Saint-Julien avec un manque de visibilité (chemins de la Redoute, du Champ-Bollet, Vachoux, de Riant-Mont, de la Mère-Voie, route des Chevaliers-de-Malte).

Certains tronçons de trottoir ne garantissent pas une sécurité suffisante pour les piétons.

2.) Route de Saint-Julien et vitesse

La route de Saint-Julien a une vitesse limitée à 50 km/h. Pour traverser la localité, elle pourrait être abaissée à 30 km/h afin d'améliorer la sécurité. La route des Chevaliers-de-Malte est, elle, limitée à 20 km/h et débouche directement sur une route limitée à 50 km/h et non sur une route à 30 km/h.

Une réduction de la vitesse sur la route de Saint-Julien aurait pu être réalisée pour respecter la logique d'une hiérarchie de vitesse entre les différentes voiries.

3.) Route de Saint-Julien et circulation cycliste

L'itinéraire cycliste passant par la route de Saint-Julien a été identifié dans le cadre du projet d'agglomération en tant que pénétrante majeure pour les vélos. Celle-ci doit être améliorée car, à l'heure actuelle, son itinéraire manque de lisibilité et de sécurité : il présente des obstacles majeurs (barrières, carrefours difficiles, etc.) entre le Mail 2000 et la route du Camp.

Lors du traitement de la délibération D 72-2017, nombre d'élus du Conseil municipal ont relevé la nécessité de privilégier la route de Saint-Julien pour réaliser une piste cyclable claire et confortable, en lieu et place de l'utilisation de la « Promenade tordue ». Il est donc nécessaire d'interpeller le canton à ce sujet.

4.) Route de Saint-Julien et transports collectifs

Un bus transite par la route de Saint-Julien, mais il reste régulièrement coincé par la circulation. Il serait opportun d'offrir aux transports publics un espace dédié suffisant, ou du moins de leur donner la priorité sur les autres usagers aux carrefours. En ce sens, une réduction de certaines places de stationnement doit être envisagée. L'actuel conseiller d'Etat en charge du DETA a également rappelé à plusieurs reprises sa forte volonté de mettre en place un bus à haut niveau de service (BHNS) sur la route de Saint-Julien, précisément pour éviter que les transports en commun ne soient tributaires de la circulation motorisée individuelle.

5.) Route de Saint-Julien et espace public (accès aux rez-de-chaussée)

Les espaces devant les rez-de-chaussée des bâtiments longeant la route de Saint-Julien sont inadéquats et inconfortables : l'accès aux logements et aux arcades commerciales est difficile. Il est donc nécessaire de revoir la route et ses abords comme un « espace public ». L'aspect patrimonial du village historique de Plan-les-Ouates doit également être considéré dans le cadre de la requalification de la route.

6.) Route de Saint-Julien et quartiers adjacents

La route agit comme une césure entre les quartiers du Vélodrome/Voirets et du Pré-du-Camp. Lors de discussions sur les politiques sociales, il a notamment été relevé qu'il n'y avait que peu de jeunes du Vélodrome qui se rendaient dans les locaux du Locados, situés au sud de la route, à cause de l'obstacle symbolique et physique que représente cette route. Il en allait de même dans l'autre sens. Il apparaît donc comme urgent de lever cette barrière psychologique, en traitant la route comme un site permettant d'être facilement traversé.

Après de trop nombreuses années durant lesquelles la situation ne s'est pas améliorée, il est devenu primordial que le Conseil municipal de Plan-les-Ouates interpelle fermement le Canton, afin que celui-ci prenne acte du caractère « espace-rue » de la route de Saint-Julien et qu'il fasse le nécessaire pour requalifier cet axe, de manière à ce que la population de Plan-les-Ouates puisse l'utiliser pleinement et en toute sécurité.

Nous prions les membres du Conseil municipal de bien vouloir faire bon accueil à cette résolution en l'acceptant.

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 23 JANVIER 2018**

Après avoir officiellement levé la séance, **Mme Saas**, Présidente du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC**Fermeture du chemin de la Milice et du chemin du Bois-Malet**

M. Richard Jeanmonod, ancien conseiller municipal, demande quand seront à nouveau fermés les chemins de la Milice et du Bois-Malet. Cela a été promis aux habitants de ces chemins et ils y tiennent beaucoup.

M. Durand leur rappelle qu'à l'heure actuelle, ils ont perdu les procédures judiciaires et qu'ils doivent remettre l'ouvrage sur le métier. Pour l'instant, cela n'est pas encore à l'ordre du jour, mais le sera bientôt. Il leur demande un peu de patience.

Places de parking Migros / Vélodrome

Mme Catherine Hostettler, ancienne conseillère municipale, s'adresse à M. Durand et rebondit sur la remarque de M. Epenoy. Elle trouve intéressant qu'il ait remarqué que le parking de la Migros était très occupé le vendredi matin. N'y ayant elle-même pas trouvé de place un vendredi matin, elle s'est rendue au parking public du Vélodrome où elle a rencontré le concierge qui lui a dit que pour trouver une place, il fallait venir avant 06H00 du matin, car le parking était complètement occupé et ce, tous les matins de la semaine, par les personnes qui vont travailler dans la zone industrielle. Elle leur demande donc s'ils trouvent cela normal et correct ou s'il y a quelque chose à faire. Cette situation est embêtante pour le public de Plan-les-Ouates qui se rend chez le médecin, dans cette zone, ou qui y amène une personne âgée.

M. Durand lui rappelle que le parking de la Migros est situé sur un terrain privé. Les parkings communaux, dans le centre du village, sont gérés soit par horodateur, soit par zone bleue et sont contrôlés par la Fondation des parkings. Il n'est donc normalement pas possible que des gens stationnent douze heures, sur ces parkings communaux, pour aller travailler à la Ziplo.

Mme Hostettler précise qu'elle parle bien du parking public du Vélodrome qui, selon le concierge, est occupé depuis 06H00 le matin jusqu'à 17H00, par des travailleurs de la Ziplo.

M. Durand lui répond que la réglementation de ce parking est la même que pour tous les autres parkings communaux et qu'ils vérifieront donc ce qu'il en est.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt les débats à 21H50 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié.